

## Du discours aux actes...

**Force est de constater qu'au moment même où la société entreprend fort justement une campagne de sensibilisation sur le handicap, elle n'arrive pas à mettre en œuvre ce qu'elle prône haut et fort.**

**Nous ne parlerons pas des transports** où l'on substitue des localités à d'autres pour plus de rentabilité.

**Nous ne parlerons pas du train** qui mériterait à lui seul un double tract...

**Mais nous évoquerons ici la situation dans l'allée principale de notre usine.** Outre les risques potentiels pour tous, le simple déplacement sans danger du personnel handicapé relève d'un exploit. Et nous n'évoquerons pas la situation similaire sous la pluie, où cela devient miraculeux !... Alors que des solutions existent **FO** a déjà plusieurs fois demandé et a obtenu l'accord **pour l'édification de simples rampes d'accès** à même de permettre la circulation tout au long des différents trottoirs.

**Du discours aux actes il y a encore une distance...** Pour FO il est du devoir de l'entreprise de faire respecter ses décisions. L'allée principale ne doit pas être un lieu de dangerosité accrue pour les salariés, tous les salariés.

Si nous comprenons le stationnement anarchique des salariés, puisqu'il n'y a pas suffisamment de possibilités ni dans, ni hors de l'entreprise et que les transports collectifs sont ce qu'ils sont, **FO ne peut se satisfaire de cette situation et alerte la Direction sur cet état de fait.**

**Pour FO, des solutions semblent envisageables, comme de permettre aux bus des transports collectifs de venir récupérer les salariés à l'intérieur de l'entreprise, ceci afin de libérer d'autant le parking devant l'entrée principale.** Cette solution aurait l'avantage d'être rapide à mettre en œuvre et ce à moindre coût.

Un autre axe d'action complémentaire serait de **rendre plus attractif les transports collectifs** en prenant en compte les désirs et besoins des usagers pour inciter le Personnel à les utiliser. La commission transport doit apporter les aménagements nécessaires afin d'améliorer les choses. Quoiqu'il en soit il est de la responsabilité de la Direction de tout mettre en œuvre pour adapter les transports collectifs aux attentes des salariés.

Marignane, le 9 juin 2009